



Ville de
PONTORSON

Mairie de PONTORSON - Passeport Biométrique- mineur

- La présence de l'enfant est exigée lors du dépôt de la demande et du retrait du passeport.
 - Le formulaire de demande est remis sur place.
 - Les originaux de l'ensemble des pièces doivent être présentés.
 - Durée de validité : 5 ans
 - *En cas de séparation ou de divorce des parents : justificatif de garde de l'enfant.*
- Timbres Fiscaux - **0-14 ans: 17€, 15-17 ans: 42 €** ;

**PRENDRE
RENDEZ-VOUS
02.33.60.00.18**

Première Demande :

- Acte de naissance de moins de 3 mois ou carte d'identité sécurisée (plastifiée).
- 1 photographie d'identité de moins de 6 mois et conforme aux normes exigées.
- Justificatif de domicile récent du parent (facture d'eau, électricité, certificat d'imposition....)
- Pièce d'identité du parent qui dépose la demande.

Renouvellement :

- Ancien passeport.
- 1 photographie d'identité de moins de 6 mois et conforme aux normes exigées.
- Justificatif de domicile récent du parent (facture d'eau, électricité, certificat d'imposition....)
- Pièce d'identité du parent qui dépose la demande.
- *Si l'ancien passeport est périmé depuis plus de 2 ans : acte de naissance de moins de 3 mois ou carte d'identité sécurisée (plastifiée).*

En cas de perte ou de vol :

- Déclaration de perte (possibilité de la remplir à la mairie) ou déclaration de vol (à effectuer au commissariat de police ou à la gendarmerie du lieu où s'est produit le vol)
- 1 photographie d'identité de moins de 6 mois et conforme aux normes exigées.
- Justificatif de domicile récent (facture d'eau, électricité, certificat d'imposition....)
- Acte de naissance de moins de 3 mois.